

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 MAI 2024

DEL-2024-122

L'An deux mille vingt-quatre, le 23 mai, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/05/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, DEAGE, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avait donné pouvoir :

M. COUTIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BOISIER, BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, CHEVALLOT, DUPERTHUY, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 14

Représentés par mandat : 1

Objet : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS SUR DIVERSES COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - CONVENTIONS AVEC L'OPERATEUR ORANGE

Rapport présenté par M. Joseph DEAGE.

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE réalise des opérations d'effacement de réseaux de distribution publique d'électricité couplées avec des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications sur diverses communes.

Pour répondre à la législation en vigueur, une convention départementale est intervenue le 3 octobre 2005 entre le Syndicat et l'opérateur ORANGE pour définir sous quelles conditions techniques et financières les deux parties interviennent. Un avenant n°1 à cette convention, portant sur la modification de la prise en charge financière des études et travaux de câblage, est intervenu le 7 avril 2010.

Le cadre général de la convention prévoit pour chaque opération (dès lors qu'au moins un appui commun est recensé dans le périmètre), la réalisation des travaux de génie civil par le Syndicat et l'intervention d'ORANGE pour la fourniture des tubes, chambres de tirage et tampons, ainsi que pour l'exécution des études et des travaux de câblage.

La charge financière de ces études et travaux de câblage est répartie entre le SYANE (18 % de participation) et ORANGE (82 % de participation pour les opérations avec appuis communs).

La convention prévoit également que les infrastructures réalisées soient ensuite intégrées au patrimoine d'ORANGE qui assure ainsi la charge d'entretien et d'exploitation de ces ouvrages.

Il est prévu que chaque opération fasse l'objet d'une convention particulière dont l'incidence financière est la suivante :

Travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage du SYANE :

Commune	Opération	Référence convention	Montant total en € HT des travaux	Participation d'ORANGE au titre de la fourniture du matériel	Reste à charge du SYANE
FAVERGES-SEYTHENEX	Rue de la Failleuche	159102	28.674,36	1.042,27	27.632,09
BEAUMONT	Impasse du Lavoir	164386	20.168,98	2.815,30	17.353,68
SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS	Rue Berlioz	124051	41.389,97	3.442,00	37.947,97
CHAMONIX	Route du Foué	162553	31.275,56	6.451,66	24.823,90
LA BAUME	Les Esserts	151286	61.865,59	12.064,54	49.801,05
ESSERT-ROMAND	Route de Morzine TR3	160293	82.201,13	6.771,40	75.429,73
NEUVECELLE	Bois de Maraiche	161042	29.919,18	4.344,46	25.574,72
EXCENEVEX	Via Rhôna	152744	12.511,93	911,47	11.600,46
SCIEZ	Via Rhôna	152883	53.709,58	7.348,96	46.360,62
TOTAL € HT			361.716,28	45.192,06	316.524,22

Etudes et travaux de câblage sous maîtrise d'ouvrage d'ORANGE :

Commune	Opération	Référence convention	Coût total en € HT des études et travaux de câblage	Répartition de la charge financière	
				Participation du SYANE	Reste à charge d'ORANGE
FAVERGES-SEYTHENEX	Rue de la Failleuche	159102	3.500,84	630,14	2.870,70
BEAUMONT	Impasse du Lavoir	164386	2.619,98	471,59	2.148,39
SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS	Rue Berlioz	124051	2.914,14	524,53	2.389,61
CHAMONIX	Route du Foué	162553	6.239,55	1.123,11	5.116,44
LA BAUME	Les Esserts	151286	6.827,76	1.228,99	5.598,77
ESSERT-ROMAND	Route de Morzine TR3	160293	5.172,80	931,10	4.241,70
NEUVECELLE	Bois de Maraiche	161042	3.328,34	599,09	2.729,25
EXCENEVEX	Via Rhôna	152744	1.833,15	329,96	1.503,19
SCIEZ	Via Rhôna	152883	6.890,63	1.240,30	5.650,33
TOTAL € HT			39.327,19	7.078,81	32.248,38

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les conventions proposées,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
 ENERGIES & NUMERIQUE